



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Septième dose du vaccin du laboratoire Pfizer

Question écrite n° 37751

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique du matériel de vaccination et sur la possibilité d'accélérer le rythme grâce à la septième dose du vaccin du laboratoire Pfizer. En effet, l'accélération du rythme de la vaccination est indispensable, tant pour sortir le plus rapidement possible de la crise sanitaire que pour sauver des vies. Le 8 janvier 2021, l'Agence européenne du médicament (EMA) a recommandé l'utilisation d'une dose supplémentaire par flacon du vaccin développé par Pfizer et BioNTech, considérant que l'extra-volume présent « correspondait à une sixième dose ». Depuis le 21 janvier 2021, le laboratoire Pfizer s'aligne sur ces recommandations. Le fabricant a annoncé que les flacons multidoses de son vaccin contiendraient désormais six doses, et non cinq comme initialement prévu. Dans le contexte d'urgence lié à la pandémie, et pour permettre de vacciner un nombre encore plus important de personnes, la FDA (*Food and Drug Administration*) aux États-Unis d'Amérique avait déjà autorisé l'utilisation de cet extra-volume dès le 16 décembre 2020. Par ailleurs, l'extraction d'une septième dose est expérimentée en France par certains établissements depuis février 2021. Les autorités sanitaires d'autres pays, comme en Israël, prônent d'ailleurs l'utilisation de ces sept doses toujours dans cet objectif de vacciner plus de personnes. Cependant, l'agence régionale de santé (ARS) a rappelé à l'ordre plusieurs de ces établissements en s'opposant à cette pratique. En effet, selon ces officines bureaucratiques, l'injection d'une septième dose du vaccin Pfizer nécessite du matériel spécifique que la France ne semble pas avoir en quantité suffisante. Les professionnels de santé doivent effectivement être équipés de seringues spécifiques pour tirer la dose de manière précise. De nouvelles seringues, développées par exemple en Chine, permettraient de prélever ces sept doses de vaccin par flacon, au lieu de cinq ou six doses en France. Dans ce contexte où chaque dose compte, il lui demande de préciser si l'extraction de la sixième dose du vaccin Pfizer est devenue systématique en France. Aussi, il lui demande de préciser si ses services et notamment les agences régionales de santé se mobilisent pour que le pays soit en capacité de pratiquer une septième dose du vaccin Pfizer ; une septième dose permettrait de vacciner jusqu'à 40 % de personnes en plus à partir d'un flacon, par rapport à la projection initiale.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37751

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2762

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)